




Alsace
Bois  **Bûche**

*La signature d'un bois
de chauffage de qualité*



pour le consommateur

La charte Alsace Bois Bûche a été réalisée afin :

- de promouvoir un bois en bûche de qualité en termes de rendement énergétique et d'impact environnemental,
- d'énoncer les règles de base à respecter en matière de bois en bûche,
- de favoriser l'augmentation du volume de bois en bûche sec mis en vente,
- de valoriser les bois régionaux,
- d'assurer le développement des entreprises locales de production, de mobilisation et de commerce de bois en bûche,
- de moraliser le marché pour fortifier les entreprises existantes et donner toute la transparence nécessaire au respect des intérêts des consommateurs.

En adhérant à cette charte, le professionnel s'engage à respecter 4 types d'exigences :

- **des exigences techniques** pages 3 à 5
- **des exigences réglementaires** page 6
- **des exigences administratives** page 6
- **des exigences environnementales** ... page 7





“Le respect des quantités”

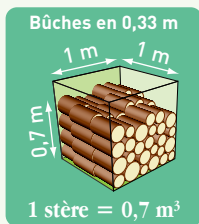
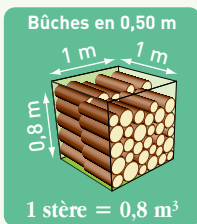
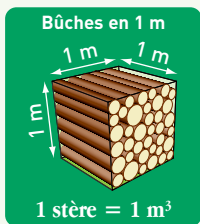
Le volume de bois en bûche est exprimé en stère.

Le stère de référence correspond à un mètre cube (m^3) apparent de bois empilés, confectionné exclusivement avec des bûches de 1 mètre de longueur, toutes empilées parallèlement et rangées avec soin.

Le volume apparent de bois empilés obtenu à partir d'un stère de référence varie suivant la dimension des bûches. Si on recoupe un stère de référence en bûches plus courtes, le volume apparent diminue car les vides sont mieux occupés.

Votre fournisseur Alsace Bois Bûche établit obligatoirement la correspondance entre “ m^3 apparent de bois empilés” et stère de référence.

Correspondance entre m^3 de bois empilés et stère de référence



Exemple : Pour des bûches de 33 cm de longueur, 1 stère de référence équivaudra à 0,7 m^3 apparent de bois en bûche empilés.

Les longueurs de bûches les plus fréquemment utilisées sont : 25 cm, 33 cm et 50 cm.





“Une offre constituée de bois sélectionnés”

Les adhérents à la charte Alsace Bois Bûche proposent des bûches de qualité, d'aspect propre, issues :

- de feuillus “durs” (charme, chêne, hêtre, bouleau, frêne, orme, érable, châtaignier, noyer, acacia, arbres fruitiers...) du fait de leur **bon pouvoir calorifique***.

Ces essences sont à favoriser.

- de feuillus “tendres” (peuplier, aulne, saule, tilleul...) au pouvoir calorifique plus faible.

Les **résineux** (sapin, épicéa, douglas, mélèze, pin...) ne peuvent pas figurer dans une livraison Alsace Bois Bûche car leur résine entraîne un encrassage et un bistrage plus rapide des conduits.

Des **champignons**, dus au stockage, ne peuvent être évités et sont sans conséquence pour la combustion.

De même, il est normal que de l'**écorce** se détache de la bûche quand le bois sèche. Ces écorces peuvent alors être utilisées comme allume-feu.

* Certaines essences de cette famille, dont le châtaignier, le noyer, l'acacia et le merisier, entraînent des projections d'escarbilles (éclats incandescents) qui peuvent se révéler dangereuses (incendie) dans le cas d'utilisation de foyers ouverts.



“Un taux d'humidité soigneusement contrôlé”

L'humidité du bois (sa teneur en eau) a une incidence très forte sur le pouvoir calorifique de ce dernier.

Classe	Taux d'humidité	Utilisation
Bois sec	inférieur à 20 %	prêt à l'emploi
Bois mi-sec	entre 20 et 35 %	stockage de 6 mois à 1 an
Bois vert	supérieur à 35 %	stockage de 1 an minimum

Lors de la commande d'une essence pure, l'adhérent doit respecter les proportions suivantes :

- 95 % du volume correspond à l'essence demandée de la famille des feuillus durs
- 5 % d'essences de la famille des feuillus durs et/ou tendres

Pour la commande d'un mélange d'essences :

- 95 % du volume correspond à des essences citées de la famille des feuillus durs
- 5 % d'essences de la famille des feuillus tendres

Les **bois fendus** représentent, en volume, au moins 95 % de la livraison, mais des **rondins** peuvent être présents sous certaines conditions (diamètres).

Votre installation : un autre élément clé !

L'appareil de chauffage au bois (poêle, insert ou chaudière) représente un élément fondamental dans le rendement énergétique d'une installation. Les foyers ouverts ont des rendements inférieurs à 30 % alors que les inserts récents dépassent les 70 %.

Le choix d'appareils performants (label Flamme Verte), l'installation effectuée par un professionnel et un entretien annuel permettent d'obtenir et de conserver des rendements importants, et ainsi de limiter la consommation de bois et les émissions polluantes.

Le stockage de bois en bûche doit obligatoirement être réalisé sous abri ventilé.

Le meilleur rendement énergétique d'une essence est obtenu à un taux d'humidité inférieur à 20 %.

Dans tous les cas, les bois doivent être secs avant d'être brûlés.

Les adhérents à la charte Alsace Bois Bûche signalent obligatoirement la classe d'humidité des bois livrés. Ils disposent d'un humidimètre ou d'un hygromètre pour mesurer, à votre demande, ce taux d'humidité.



“Le respect des règles légales et administratives”

Les adhérents à la charte Alsace Bois Bûche s’engagent à respecter toutes les réglementations relatives à la profession :

- les règles en matière de coupe de bois,
- les règles du droit du travail,
- les règles fiscales.

Le bon de commande est un document facultatif, mais son utilisation est fortement encouragée par la charte.

Les adhérents à la charte Alsace Bois Bûche s’engagent également à éditer systématiquement une facture pour les particuliers et les professionnels.

En plus des mentions réglementaires obligatoires, elle comprend toute une série d’informations techniques (essence(s), quantité, humidité...).





“Des bois issus de forêts gérées de façon durable”

Les adhérents à la charte Alsace Bois Bûche s'engagent à promouvoir un bois récolté selon les principes de gestion durable, en favorisant le recours à des acteurs de la filière inscrits dans cette démarche (propriétaires, entrepreneurs de travaux forestiers...).

En Alsace, le volume de bois prélevé ne dépasse pas l'accroissement naturel de la forêt : la ressource se trouve ainsi préservée. C'est la garantie de disposer d'une matière première renouvelable aux multiples vocations (bois construction, bois énergie...).

Le bois, une énergie qui préserve la planète

Le réchauffement de la planète s'est accéléré ces dernières décennies avec l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. Ces gaz, au premier rang desquels se trouve le dioxyde de carbone (CO₂), sont principalement émis par la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...).

Grâce à la photosynthèse, le bois fixe le carbone puisé dans le CO₂ de l'atmosphère. **Le bois est donc un des rares matériaux à présenter un bilan nul : il ne contribue pas à l'accroissement de l'effet de serre.**

Cette plaquette vous est remise par :

Les partenaires de la charte Alsace Bois Bûche :

- l'Association des Maires des Communes Forestières du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle
- l'Office National des Forêts
- Forêt Privée d'Alsace
- le Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine-Alsace
- le Groupement Régional des Ingénieurs et Experts Forestiers
- le Groupement Syndical des Entreprises de Travaux Forestiers d'Alsace
- le Groupement Syndical des Négociants en Bois de Chauffage d'Alsace
- la Fédération des Maîtres Ramoneurs d'Alsace
- les fabricants d'appareils de chauffage au bois (FONDIS, SUPRA...)
- FIBOIS Alsace
- MACIF Centre Europe
- la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- la Région Alsace



c/o FIBOIS Alsace
Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome • 67300 Schiltigheim

Téléphone : 03 88 19 17 19

Fax : 03 88 19 17 88

E-mail : charte-abb@fibois-alsace.com

Pour plus de détails sur la charte Alsace Bois Bûche,
consultez le site www.fibois-alsace.com/boisenergie

Document réalisé avec le soutien et le partenariat de :

